

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des
Côtes d'Armor

Séance du 8 septembre 2026

Date de la convocation
02/09/2026

Date d'affichage
02/09/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 12

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-54
-----	---------

L'an 2026, le 8 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme LE GALL Mélanie ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LE TEXIER Jacqueline donne pouvoir à Mme Nelly MOPIN

Excusée : Mme DANIEL Aurélie

Secrétaire de séance : Patrice COLLIN

Objet de la délibération : Voirie / Chemins de randonnée – Devis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal est informé que plusieurs panneaux de signalisation routière sont manquants aux abords des voies de la commune et du petit mobilier urbain doit être installé à certains endroits.

Par ailleurs, deux nouveaux chemins de randonnée sont en cours de création, l'un de 3 km et l'autre de 6 km. Des panneaux d'information et directionnels doivent être commandés pour baliser ces chemins.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

DE VALIDER la proposition de l'entreprise Challenger pour les panneaux de signalisation et le mobilier urbain ;

DE VALIDER la proposition de M. Ange DI PASQUALE pour les panneaux des chemins de randonnée.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

